



27 septembre 2017

(17-5144)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – MESURES ANTIDUMPING VISANT  
LE PAPIER POUR COPIE A4**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS**

*Communication présentée par l'Union européenne*

La communication ci-après, datée du 25 septembre 2017 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Indonésie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

À la suite de la demande de consultations de l'Indonésie distribuée aux Membres de l'OMC le 5 septembre 2017 (WT/DS529/1, G/L/1184, G/ADP/D118/1), et conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), l'Union européenne informe le gouvernement australien, le gouvernement indonésien et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admise à participer aux consultations susmentionnées.

L'Union européenne est un grand producteur et exportateur de papier non couché et un important marché d'exportation tant pour l'Indonésie que pour l'Australie. Elle a donc un intérêt notable dans ces consultations.

L'Union européenne souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.

---